

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
23 SEPTEMBRE 2019

**2019-117 CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE AU SERVICE DE BAGAGERIE
POUR L'HIVER 2019-2020**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS :

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3**
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7**

PRÉSENTS

Jacqueline POLETTI, Simone PERGET, Louis GARNIER, Claude GERMAIN, Éric MINORET, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Gilles FLANDIN, Clémence BERGER-SABBATEL, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)
Jean-Claude FRAISSARD, Arlette NOIR, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Paul CUSIN-ROLLET, (Sainte-Foy-Tarentaise)
Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON, Olivier PETIT (Sééz)
Jean-Christophe VITALE, Maud VALLA (Tignes)
Marc BAUER, Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Gaston PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Michel GIRAUDY (pouvoir à Jacqueline POLETTI)
Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET)
Robert PASCAL-MOUSSELARD, (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD)

EXCUSÉS

Marie-Agnès ARPIN, Monique GRANIER, Georges CHARRIÈRE, Séverine FONTAINE, Xavier TISSOT, Gilles MAZZEGA, Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2019-117 CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE AU SERVICE DE BAGAGERIE POUR L'HIVER 2019-2020

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise a, conformément à ses statuts, compétence pour l'équipement et la gestion d'un local facilitant l'accueil des voyageurs en gare de Bourg Saint Maurice.

Cela se matérialise notamment par un service payant de bagagerie (2€ / bagage pour 4h) permettant aux touristes de déposer leurs effets personnels le temps de leur attente en gare, facilitant ainsi leur transit vers les différentes stations de Haute-Tarentaise.

Ce service, à l'initiative de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est proposé en partenariat avec l'association des commerçants « Les Echoppes Boraines » et l'EPIC « Les Arcs Bourg-Saint-Maurice Tourisme » (Office de Tourisme).

Vu l'avis du Bureau Communautaire réuni le 19 septembre 2019 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de convention tripartite,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

